Titre de séjour

Par crz

Bonjour,
Je suis en entrée en france en 2011 avec un TDS étudiant, j'ai fini mes études en 2015 et a donc demandé un changement de statut vpvf qui m'a été refusé avec un oqtf, j'ai contesté cette décision mais le tribunal me l'a encore rejetté.
L'oqtf a expiré le 31 mai donc je souhaiterais refaire une demande.
Je suis pacsé à un français depuis 2 mois et nous vivons ensemble depuis 9 mois avec preuve à l'appui, j'ai actuellement une promesse d'embauche que j'ai obtenu par l'intermédiaire d'une connaissance. L'entreprise en question est réellement prête à m'embaucher mais n'a publié aucune annonce de poste vacant selon la démarche exigée par la loi.
Je ne sais donc pas par quelle voie déposer ma demande car j'ai 3 possibilité qui s'offrent à moi:
1- Par le biais du pacs
2- Par le biais de la promesse d'embauche
3- Par le fait que ça fait plus de 5 ans que je réside en France et que j'ai toujours été en situation régulière jusqu'en 2016
Pourriez vous m'orienter sur ma démarche svp?
je vous remercie par avance pour votre réponse

Par Tisuisse1

Le pacs ne vous apporte, pour le moment, aucun droit.